

BULLETIN métapsychique

Depuis sa fondation, et jusque dans les années 1980, l'Institut Métapsychique International (IMI) avait mis en place le journal francophone de référence pour l'étude scientifique des phénomènes paranormaux et des expériences exceptionnelles, la *Revue Métapsychique*. Le Groupe Etudiants de l'IMI (GEIMI) a produit une nouvelle revue en la matière du *Bulletin Métapsychique*, qui connut quatre numéros de janvier 2007 à janvier 2008. Aujourd'hui, l'Association des Amis de l'IMI (A-IMI) souhaite prendre le relais en lançant une **deuxième série du Bulletin Métapsychique**. Cette revue n'a pas la prétention d'être, comme la *Revue Métapsychique*, une revue professionnelle mais davantage un espace pour les curieux et les connaisseurs de la métapsychique, qui peinent souvent à avoir accès aux travaux étrangers. A côté d'articles dont la qualité est assurée par un processus de révision par des pairs, diverses chroniques permettront de faire vivre et revivre les idées et les figures qui font la métapsychique.

Le *Bulletin Métapsychique* est une revue de réflexion et d'étude scientifique des phénomènes dits paranormaux, qui s'adresse à un public constitué de personnes :

- intéressées par l'univers de la métapsychique et par les questions qu'il recèle,
- ouvertes, curieuses, désireuses d'échanger, d'apprendre, d'expérimenter,
- intellectuellement intègres, exigeantes, critiques, sans a priori.



LE COMITÉ DE RÉDACTION.....	2
FONCTIONNEMENT DE LA REVUE.....	3
SOUMISSION D'ARTICLE OU DE CHRONIQUE.....	3
LES RUBRIQUES DU BULLETIN MÉTAPSYCHIQUE.....	4
RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS.....	7
ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DES ARTICLES DU DOSSIER.....	7
ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DES CHRONIQUES.....	9
AU SUJET DES DROITS D'AUTEUR.....	9

Le comité de rédaction

Le comité de rédaction examine les articles soumis à la revue. Ce comité s'assure aussi du bon fonctionnement général de la revue (édition, diffusion, rédaction des rubriques, recherche d'auteurs pour les dossiers, lecture d'ouvrages de référence, etc.).

Le comité de rédaction est composé de membres de l'IMI, de l'A-IMI et du GEIMI, mais aussi de personnalités extérieures à ces instances.

Dans le comité de rédaction trois groupes de travail ont été établis : le **groupe de réviseurs** (responsable de la validation des articles, de leur révision ou de leur refus) ; le **groupe diffusion** (responsable de l'impression, des abonnements et de la publicité), et le **groupe d'édition** (responsable de l'édition pdf de la revue, des maquettes, des images et des corrections des épreuves).

Le **directeur de publication**, le **rédacteur en chef** et le **rédacteur en chef adjoint** répartissent les tâches entre les trois groupes. Ils sollicitent des auteurs et des réviseurs scientifiques en fonction des thématiques de recherche proposées. Ils déterminent également l'orientation éditoriale de la revue. L'orientation de la revue peut ponctuellement être confiée à un **rédacteur en chef invité**.

Les membres du comité de rédaction sont :

Directeur de publication : Bertrand MEHEUST
Bernard AURIOL, Georges BERTIN, Pascale CATALA, Franck DE CHAZAL, Annie, DIOT, Renaud EVRARD, Michel GRANGER, Pierre LAGRANGE, Marianne LÉONARDON, Pierre MACIAS, Manijeh NOURI-ORTEGA, Eric PHILIPPE, Jean-Pierre ROSPARS, Louis SAGNIERES, Djohar SI AHMED.

Couvertures du *Bulletin Métapsychique*, 1ère série, n°1-4



Fonctionnement de la revue

Le *Bulletin Métapsychique* accueille deux types de contributions : les **articles** et les **chroniques**. Ces deux contributions suivent des procédures de soumission différentes, décrites succinctement ci-dessous et de façon plus complète ci-après.

Deux **articles** sont publiés dans le dossier de chaque numéro. Ils couvrent de préférence une même thématique, ou des thématiques différentes. La procédure de soumission d'articles implique la sélection par deux membres du comité de rédaction, puis la validation par deux réviseurs scientifiques.

Les **chroniques** sont des contributions courtes à des rubriques prédéfinies (décrites plus loin). La procédure de soumission de chroniques implique une première évaluation par un référent du comité de rédaction, puis une validation à la majorité des avis exprimés par les membres du comité de rédaction. Les exigences en matière de chroniques se rapprochent de celles d'un magazine de vulgarisation scientifique favorisant l'ouverture.



Qu'est-ce qu'un auteur ?

Toute personne ayant contribué de façon importante à la conception d'un article, à la recherche qui l'a précédée comme à l'analyse et à l'interprétation des données.

Pour un numéro thématique particulier, le rédacteur en chef ou le comité de rédaction communiquera directement avec des individus spécialisés dans le champ de compétence choisi afin de solliciter un article. Le sujet, l'angle traité et les délais seront alors précisés. Les appels d'articles sous un thème précis seront annoncés sur le site Internet de l'Association des Amis de l'Institut Métapsychique International (www.a-imi.org) et sur les sites de partenaires.

Des auteurs peuvent aussi envoyer un article sans avoir été sollicités afin de faire connaître leurs travaux de recherche. L'usage de pseudonymes est autorisé.

Soumission d'article ou de chronique

Comment soumettre un article ou une chronique ?

En vue de réduire les coûts et accélérer le processus de traitement, le *Bulletin Métapsychique* privilégie la soumission des articles et des chroniques et la communication par voie électronique. Toute contribution peut être envoyée au comité de rédaction à l'adresse électronique suivante : bulletinmetapsychique@a-imi.org. Le Directeur de Publication, le rédacteur en chef ou le rédacteur en chef adjoint transmettent les textes reçus au comité de rédaction et en assurent le suivi.

Il est à noter que toutes les contributions seront assujetties à un processus de révision et de production.

Comment un article est-il sélectionné ?

Après la réception d'un article, le rédacteur en chef ou son adjoint en font une première sélection en se basant sur sa pertinence par rapport aux objectifs de la revue. Un

premier avis sur l'article est présenté au comité de rédaction. En cas d'avis favorable à cette étape de sélection, l'article est soumis à deux réviseurs scientifiques qui en font ensuite la lecture.

En cas d'avis divergents entre les deux réviseurs, l'article sera évalué par une troisième personne. Ce sont les rédacteur en chef et rédacteur en chef adjoint qui trancheront et, si nécessaire, la décision finale revient à la majorité des avis exprimés par les membres du comité de rédaction.

À partir des recommandations des réviseurs scientifiques, le comité de rédaction rend l'une des décisions suivantes :

- | Publication de l'article ;
- | Publication si des corrections sont apportées par l'auteur ;
- | Refus.

Un mail du rédacteur en chef ou du rédacteur en chef adjoint informera les auteurs des motifs de la décision amenant à un refus ou à une demande de correction. Il est à noter que la décision du comité de rédaction est sans appel.

Comment une chronique est-elle sélectionnée ?

Après la réception d'une chronique, le rédacteur en chef ou son adjoint en font une première sélection en se basant sur sa pertinence par rapport aux objectifs de la revue. Un premier avis sur la chronique est présenté au comité de rédaction. En cas d'avis favorable à cette étape de sélection, la chronique est soumise à un membre du comité de rédaction qui en devient le référent. Son évaluation est présentée au comité de rédaction qui, à partir de ses recommandations, rend l'une des décisions suivantes :

- | Publication de la chronique ;
- | Publication si des corrections sont apportées par l'auteur ;
- | Refus.

Un mail du rédacteur en chef ou du rédacteur en chef adjoint informera les auteurs des motifs de la décision amenant à un refus ou à une demande de correction. Il est à noter que la décision du comité de rédaction est sans appel.

Critères d'évaluation

Les articles soumis seront évalués en fonction de :

- | Leur valeur scientifique, c'est-à-dire de la présence d'un cadre de référence pertinent et d'une rigueur méthodologique ;
- | L'exhaustivité des informations ;
- | La qualité de la vulgarisation et de la synthèse ;
- | La clarté ;
- | La qualité de la langue ;
- | La conformité aux exigences de présentation.

Les critères d'évaluation des chroniques sont les mêmes que pour les articles, mais les exigences sont davantage celles d'un magazine de vulgarisation scientifique favorisant l'ouverture.

Les rubriques du Bulletin Métapsychique

A côté du dossier, la moitié du *Bulletin Métapsychique* est consacrée à des contributions courtes de vulgarisation de la parapsychologie scientifique qui s'adressent à un

public large. Ces chroniques permettent de faire découvrir les différentes facettes de l'univers de la métapsychique. Elles peuvent s'accorder avec la thématique d'un numéro ou en différer. Toutes les rubriques ne paraîtront pas dans chaque numéro.

Voici une présentation succincte des différentes rubriques et de leur nombre maximum de caractères (espaces inclus).

1. *L'éditorial*

L'**Editorial** est une sorte de billet d'humeur introduisant au contenu du bulletin, expliquant par qui il a été conçu et pourquoi. Il est généralement rédigé par un membre du comité de rédaction mais reste ouvert à ceux qui se sentent une âme d'éditorialiste. (2330 caractères)

2. *Faits et gestes*

Les **News de l'IMI** donnent des informations sur les nouvelles recherches ou activités déployées à l'A-IMI, à l'IMI ou au GEIMI ; elles permettent d'annoncer des bonnes et de moins bonnes nouvelles, partageant ce qui se dit ou se décide dans le monde de la métapsychique française.

Une news est décrite en 1350 caractères et un encadré « A suivre » (avec une image) peut présenter une autre information ou prolonger la première news (750 caractères).

3. *Culture et paranormal*

La rubrique **Culture et paranormal** commente et donne une appréciation à un film, un livre, une émission de télé ou de radio qui surfent sur des thématiques paranormales venant résonner dans notre culture, à travers le champ des médias. (1350 caractères)

4. *Les brèves*

Les **Brèves de la parapsychologie** signalent des recherches ou des dynamiques qui font l'actualité de la recherche scientifique internationale sur les phénomènes dits paranormaux. Ces courts descriptifs sont accompagnés d'un lexique pour détailler une à trois expressions difficiles à comprendre.

(3150 caractères qui peuvent être répartis sur 1 à 3 brèves.

600 caractères pour les références.

830 caractères pour 1 à 3 notions détaillées dans le lexique).

5. *Lu, vu, entendu*

Les **Recensions** portent sur des livres, des congrès ou des articles qui ont été analysés de façon critique, et dont l'essentiel du contenu doit donner des éléments au lecteur du *Bulletin* pour qu'il se fasse son avis.

2980 caractères qui peuvent être répartis en deux recensions.

1 image accompagnée de sa légende en 60 caractères.

Un encadré « A voir également » et son image permettent de mentionner d'autres parutions (1530 caractères).

6. *Le Dossier*

(Les contributions au dossier sont des *articles* et non plus des *chroniques*.)

Le **Dossier** est le cœur de chaque numéro du Bulletin Métapsychique. Il peut être composé de deux articles originaux, d'articles traduits, de la reproduction d'un article de la *Revue Métapsychique* (publiée par l'IMI de 1920 à 1991), d'une tribune offerte à plusieurs opinions, etc. Il peut donner une thématique à un numéro ou explorer un sujet totalement différent. Le style doit être soigné pour être compréhensible par tous, et les arguments doivent

s'appuyer sur des références de qualité. En cours d'article, un lexique permet d'explicitier une à trois notions.

7. Portrait

Dans cette rubrique, le **Portrait** d'un acteur de la métapsychique présent ou passé est décrit. Il peut être un chercheur français ou étranger, ou encore une personnalité marquante pour le développement de ces recherches. (3600 caractères et une image)

Un encadré permet de rappeler quelques faits importants et de donner des pistes pour aller plus loin. (1000 caractères)

8. Tribune Libre

La **Tribune libre** reproduit l'opinion d'un lecteur, ou auteur français ou étranger sur un fait d'actualité ou un article publié par le journal. (2200 caractères)

Un encadré contenant une photo permet de rappeler qui est l'auteur ou quelques faits importants et de donner des pistes pour aller plus loin. (670 caractères)

9. Sur le web

La rubrique **Sur le web** permet de signaler de une à quatre adresses de sites web français ou étrangers en rapport avec la métapsychique, se signalant par leur valeur scientifique et la qualité de leur présentation. (1200 caractères)

10. L'Entretien

L'Entretien permet de poser quelques questions à une personnalité de la métapsychique, chercheur ou praticien (3380 caractères, questions incluses), et de le présenter ainsi que l'une de ses œuvres (publication ou autre recherche) en 650 caractères.

11. Témoignages

Les **Témoignages** sont des descriptions personnelles d'expériences exceptionnelles (ou « vécues comme paranormales »), afin de susciter la curiosité et non de persuader.

3150 caractères répartis sur un à deux témoignages ; et un encadré donnant un commentaire métapsychique, évoquant une ou des hypothèses, un ou des cas similaires, une opinion, brève et argumentée (1250 caractères).

12. Labo Psi

Le **Labo psi** est une rubrique présentant des moyens de tester certains phénomènes avec peu de moyens, rapprochant la science de son public.

Une expérimentation est présentée en 1620 caractères.

Les grandes lignes de son protocole sont présentées en 1580 caractères et une image.

13. Humour

La rubrique **Humour** permet de se détendre avec de l'esprit ou du lyrisme (1340 caractères, plus une image et sa légende de 60 caractères).

14. L'Agenda

En guise de 4ème de couverture, **l'Agenda** annonce les activités du trimestre suivant, avec parfois des résumés et les informations pratiques.



Recommandations aux auteurs

Chaque texte soumis pour publication au *Bulletin Métapsychique* doit répondre aux exigences suivantes :

Éléments d'identification des articles du dossier

- | Titre (maximum de 8 mots)
- | Présentation de l'auteur ou des auteurs (maximum de 940 caractères, espaces inclus)
- | Coordonnées (adresse de correspondance, téléphone et courriel) du premier auteur seulement
- | Résumé français (maximum de 430 caractères, espaces inclus)

Résumé

L'article doit être accompagné d'un résumé concis fonctionnant comme une amorce (maximum de 430 caractères, espaces inclus). Dans le cas d'une recherche empirique, il doit énoncer les objectifs de l'étude, sa structure, l'approche et la méthode retenues, les participants à la recherche, les résultats et la conclusion.

Lorsqu'il s'agit d'autres types d'articles, comme les essais réflexifs ou les analyses de littérature, la structure du résumé peut être différente. Le résumé doit avoir du sens en lui-même et les auteurs doivent le présenter à part. Il est déconseillé d'y inclure des références.

Corps du texte

Texte à double interligne d'au plus 15550 caractères, incluant la bibliographie, de même que les notes, les tableaux et les figures.

Lexique

De 1 à 3 notions inhabituelles ou complexes doivent faire l'objet d'une clarification (maximum 960 caractères, ou par exemple 3 fois 320 caractères).

Lectures complémentaires

Des conseils de lectures sur la même thématique peuvent être donnés (880 caractères)

Graphiques et figures

Pour des questions de qualité d'image et d'impression, les auteurs sont invités à envoyer leurs graphiques et figures qui proviennent d'une autre source dans un fichier séparé de haute résolution (au moins 300 dpi).

Références et bibliographie

Les références doivent être incluses au texte et présentées entre parenthèses.

Ex. :

(Varvoglis, 1992), pour un auteur seul.

(Irwin & Watt, 2007), pour deux auteurs.

(Cardeña et al., 2000), si trois auteurs et plus.

La bibliographie soumise doit être conforme aux normes de l'American Psychological Association.

Pour une monographie :

Nom, Initiales des prénoms (Année). *Titre de la monographie en italique*. Ville : Maison d'édition.

Ex. :

Varvoglis, M.P. (1992). *La rationalité de l'irrationnel : une introduction à la parapsychologie scientifique*. Paris : InterEditions.

Pour un article :

Nom, Initiales des prénoms (Année). Titre de l'article. *Titre de la revue en italique*, volume en italique (numéro), numéros complets des pages.

Ex. :

Schofield, K., & Claridge, G. (2007). Paranormal experiences and mental health: Schizotypy as an underlying factor. *Personality and Individual Differences*, 43(7), 1908-1916.

Pour un chapitre dans un ouvrage collectif :

Nom, Initiales des prénoms (Année). Titre du chapitre. In Initiales des prénoms et nom du ou des éditeurs (Ed. ou Eds.), *Titre de l'ouvrage en italique* (pp. numéros complets des pages). Ville : Maison d'édition.

Ex. :

Appelle, S., Lynn, S. J., & Newman, L. (2000). Alien abduction experiences. In E. Cardeña, S. J. Lynn, & S. Krippner (Eds.), *Varieties of anomalous experience : Examining the scientific evidence* (pp. 253-282). Washington, DC : American Psychological Association.

Pour une thèse ou un mémoire :

Nom, Initiales des prénoms (Année). *Titre du document en italique*. Thèse ou mémoire (informations sur le diplôme, la discipline et l'état de publication), Nom de l'université, Pays.

Ex. :

Goulding, A. (2004). *Mental Health Aspects of Paranormal and Psi Related Experiences*. Thèse de psychologie non publiée, Université de Göteborg, Suède.

À ne pas oublier :

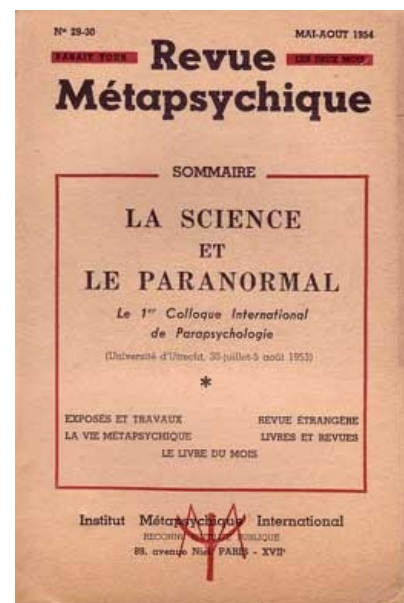
| Est-ce que toutes les références citées dans l'article se retrouvent dans la bibliographie ?

| Est-ce que les dates sont exactes ?

| Est-ce que la bibliographie présente les noms d'auteurs par ordre alphabétique ?

| Est-ce que les notices bibliographiques sont complètes ?

Incluant s'il y a lieu le volume et le numéro du périodique.



Éléments d'identification des chroniques

| Titre (maximum de 6 mots)

Type de rubrique	Taille du texte (maximum de caractères espaces inclus)	Recommandations particulières
1. Editorial	2330	
2. Faits et gestes	1350	Une image ; 1 encadré « A suivre » de 750 caractères
3. Culture et paranormal	1350	Une image
4. Les brèves	3150 qui peuvent être répartis sur 1 à 3 brèves.	600 caractères pour les références. 830 caractères pour 1 à 3 notions détaillées dans le lexique
5. Lu, vu, entendu	2980 qui peuvent être répartis en deux recensions.	1 image accompagnée de sa légende en 60 caractères. Un encadré « A voir également » et son image permettent de mentionner d'autres parutions (1530 caractères).
6. Le dossier	15550 par article, incluant bibliographie, notes, tableaux et figures.	2 images ; Présentation de l'auteur (940) ; Résumé français (430) ; Lexique (960) ; Lectures complémentaires (880)
7. Portrait	3600	Une image ; encadré pour aller plus loin (1000 caractères)
8. Tribune libre	2200	Une image ; encadré pour aller plus loin (670 caractères)
9. Sur le web	1200	
10. L'Entretien	3380, questions inclus	Encadré sur auteur et une œuvre (650 caractères)
11. Témoignages	3150 répartis sur un ou deux témoignages	Commentaire (1250 caractères)
12. Labo Psi	1620	Une image ; grandes lignes du protocole en 1580 caractères
13. Humour	1340	Une image et sa légende (60 caractères)
14. Agenda		

Au sujet des droits d'auteur

La propriété intellectuelle et les droits d'auteurs (©) sur le contenu original de tous les articles appartiennent à leurs auteurs. En contrepartie, les auteurs cèdent au *Bulletin Métapsychique*, lors de la parution de leur article, une licence exclusive de première publication donnant droit à la revue de produire le texte et de le diffuser, dans toutes les langues et dans tous pays, regroupé à d'autres articles ou individuellement pour une période

de cinq années à partir de la date de parution. L'article peut aussi être publié sur des médias connus ou à venir. Sans s'y limiter, la publication peut être réalisée par impression, photocopie sur support physique avec ou sans reliure, reproduction analogique ou numérique sur bande magnétique, microfiche, disque optique, hébergement sur unités de stockage d'ordinateurs liés ou non à un réseau, dont Internet, référence et indexation dans des banques de données, dans des moteurs de recherche, catalogues électroniques et sites Web.

Les auteurs gardent les droits d'utilisation dans leurs travaux ultérieurs, c'est-à-dire qu'ils peuvent diffuser le contenu de leur article à l'intérieur de leurs équipes de travail, dans les bibliothèques, les centres de documentation, les sites Web de leur institution ou organisation ou dans des conférences. Des extraits ou la version complète de l'article peuvent être utilisés lors de la distribution de notes. Toutefois, la référence de première publication doit être donnée de même que le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de la revue *Bulletin Métapsychique*, la date et le lieu de publication. Toute autre reproduction complète ou partielle doit être au préalable autorisée par le directeur de publication du *Bulletin Métapsychique* ou ses délégués.

Originalité des contenus

Les auteurs sont seuls responsables de l'originalité de l'article. Aucune partie significative du texte ne doit avoir été précédemment publiée sous forme d'article ou de chapitre ou n'avoir été considérée pour publication. Exception à cette règle, les publications internes et les articles déjà publiés, considérés comme pertinents, mais déclarés épuisés, c'est-à-dire n'étant plus disponibles à la communauté scientifique.

Déclaration des sources

L'auteur doit déclarer les sources de soutien, notamment les sources de financement ayant permis la réalisation de l'étude. Il communiquera ces informations aux lecteurs dans une note au début de l'article.

Déclaration des conflits d'intérêts

Les auteurs, de même que les réviseurs scientifiques, doivent déclarer au directeur de la revue toutes relations pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle des considérations professionnelles, personnelles ou financières pourraient, aux yeux d'une personne impartiale, porter atteinte à l'indépendance de jugement. Un conflit d'intérêts n'est pas en soi une malversation.

Déclaration relative à la protection des droits

Lorsque c'est pertinent, les auteurs devront confirmer que des mécanismes ont été utilisés pour protéger les droits de la personne et garantir le respect des principes éthiques. Dans le cas d'articles de résultats de recherche, il est d'ailleurs fortement recommandé aux auteurs de fournir avec leur article une lettre d'un comité d'éthique ayant approuvé leur recherche. Si une telle lettre ne peut être fournie et que la collaboration d'êtres humains a été nécessaire dans l'obtention des résultats d'études apparaissant dans l'article, l'auteur devra indiquer dans le corps du texte les précautions mises de l'avant pour assurer le respect des droits des personnes et des règles éthiques dans sa discipline.

Pour toute question : bulletinmetapsychique@a-imi.org